

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-23

Objet : Financement de la manifestation Etudiant Dans Ma ville 25 au 27 septembre 2014.

Rapporteur: Mme SEGHIR

Forte du succès rencontré au cours des éditions précédentes et de la mobilisation de nombreuses associations étudiantes pour créer l'évènement, la Ville de Metz reconduit pour 2014 l'opération Etudiant dans ma Ville du jeudi 25 au samedi 27 septembre, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Lorraine, Metz Métropole, l'Université de Lorraine, les Grandes Ecoles de l'agglomération ainsi que QuattroPole. La municipalité souhaite accueillir les nouveaux étudiants (Universités, grandes écoles...) de façon festive, mais également les mettre en relation avec les associations et institutions qui interviennent dans le champ de la vie étudiante, ainsi qu'avec les messins.

Avec Etudiant dans ma Ville, il s'agit de proposer aux associations déjà structurées, un espace d'expression et de valorisation de leurs actions, de fédérer les associations autour d'un projet commun et d'encourager leur désir de s'engager tout en favorisant les initiatives collectives. La manifestation « Etudiant dans ma Ville » se présente ainsi comme la synergie des compétences, moyens et volontés des associations au service d'un évènement à dimension humaine, festif, favorable aux rencontres et à la découverte de l'autre.

Ainsi, jeudi 25 septembre les associations étudiantes seront accueillies en mairie et se verront remettre symboliquement les clés de la Ville par Monsieur le Maire. Une soirée théâtre sera ensuite offerte aux étudiants au musée de la Cour d'Or.

Vendredi 26 septembre, des micro-événements se tiendront dans les différents campus, notamment l'animation des Restaurants Universitaires, en partenariat avec Metz en Scènes.

Samedi 27 septembre, la grande journée de clôture se tiendra de 14h à 19h, sur la place de la République avec au programme le défilé des grandes écoles d'ingénieur à travers les rues du centre-ville, un village associatif tenu par différentes associations étudiantes, une auberge espagnole, des concerts acoustiques et des animations diverses. Cette année le concert de clôture ayant traditionnellement lieu place de la République se tiendra à la BAM, organisé par l'Association DIFFU'SON, en partenariat avec Metz en Scènes, lors de sa soirée inaugurale.

Comme chaque année, la manifestation est organisée en mobilisant les associations étudiantes dont notamment Bana Ba Gabon, le Cleb'Arts, l'Afev et l'association Mekong qui s'uniront pour proposer des animations sur la place de la République samedi 27 septembre, de 14h à 19h. Les associations des Elèves des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM), de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), de l'Ecole Supérieure d'Electricité (SUPELEC), de l'Institut Supérieur Franco-Allemand des Techniques, d'Economie et des Sciences (ISFATES), de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) animeront le défilé des étudiants dans les rues du centre-ville et sollicitent à ce titre une aide financière de 2 000,00 €. Les associations Inter-Cultures Promotion (AICP), Bana Ba Gabon et Comme un Poisson dans l'Eau coordonneront l'organisation de l'auberge espagnole. Pour sa part, la Compagnie TUM proposera la réalisation du spectacle vivant au Musée de la Cour d'Or, en partenariat avec une troupe d'étudiants franco-allemande, dans le cadre de Quattropole.

Tout au long de la manifestation, les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville (bars, cinéma, restaurants...), et accéder plus facilement à des spectacles et expositions, notamment au FRAC et à l'Opéra-Théâtre.

Il est proposé d'accorder des subventions aux associations participant à l'organisation de cette manifestation pour un montant total de 16 600,00 €. Le Conseil Régional et Metz Métropole seront également sollicités pour une participation financière.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'engagement des jeunes et le développement de la vie associative, d'accompagner les initiatives étudiantes qui contribuent à une meilleure insertion des étudiants dans la ville, de soutenir les initiatives qui favorisent l'animation de la cité,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante et à son ouverture sur le centre-ville,

CONSIDERANT la volonté conjointe de la Ville de Metz, du Conseil Régional de Lorraine et de Metz Métropole de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs interventions afin de développer une politique ambitieuse autour de la vie étudiante, volonté illustrée par la signature en octobre 2013 d'une convention triennale 2013-2016 de partenariat sur les questions de vie étudiante et d'engagement des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes, représentant un montant total de 16.600 €, aux associations ci-dessous mentionnées en vue de l'organisation de la manifestation Etudiant dans ma Ville :

- L'Association des élèves de l'ENIM :	2 000,00 €
- Compagnie TUM :	800,00 €
- Diffu'son :	11 000,00 €
- Inter-Cultures Promotion (AICP):	1 500,00 €
- Association Bana Ba Gabon :	300,00 €
- Radio Campus Lorraine	1 000,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Lorraine et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet évènement et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
La Conseillère Déléguée,

Nadia SEGHIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**AVENANT N°2
14C0118**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
PROJET D'ANIMATION 2014
ASSOCIATION DIFFU'SON**

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguee à la Vie Etudiante, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 03 juillet 2014 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association DIFFU'SON représentée par son Président, Monsieur Louis BEHR, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : Université de Lorraine - UFR Arts, Lettres et Langues - Ile du Saulcy - 57045 Metz Cedex 1,

d'autre part,

PRÉAMBULE

L'Association DIFFU'SON et la Ville de Metz ont souhaité ensemble que leur partenariat s'inscrive dans une démarche cohérente et concertée, à travers un conventionnement de type « projet d'animation » pour l'année 2014.

Le présent avenant a pour objectif, d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'association DIFFU'SON au titre de sa participation à la manifestation « Etudiant dans ma Ville ».

Il a été convenu ce qui suit :

L'Association s'engage à mettre en œuvre un projet d'animation lié à la Vie Etudiante et à ce titre, la Ville de Metz accepte de participer au financement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de ce projet pour 2014.

Titre I – Le partenariat

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d’objectifs et de moyens 2014 sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L’ASSOCIATION

En complément des projets mentionnés dans la convention d’objectifs et de moyens 2014, l’association s’engage à organiser les évènements musicaux de la manifestation « Etudiant dans ma Ville », y compris le concert de clôture en lien avec l’EPCC Metz En Scènes dans le cadre de l’inauguration de la BAM.

ARTICLE 5 – SUBVENTIONNEMENT

Une subvention exceptionnelle de **11 000 €** est attribuée à l’Association au titre des animations prévues dans le cadre de la manifestation Etudiant dans ma Ville.

Le montant total de la subvention 2013 est ainsi porté à **14 000 €**. Compte tenu du versement accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013, soit 1 500 €, et compte-tenu du solde de cette subvention de fonctionnement accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2014, soit 1 500 €, le solde qui sera versé à l’Association s’élève à **11 000 €** au titre de la modification de l’article 3 du projet d’animation 2014.

ARTICLE 2 – A l’exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d’objectifs et de moyens 2014 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Président
de l’Association

Pour le Maire
La Conseillère Déléguée

Louis BEHR

Nadia SEGHIR

[Texte]

**AVENANT N° 2
14C0055**



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
PROJET D'ANIMATION 2014
ASSOCIATION INTER CULTURE PROMOTION (AICP)**

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée à la Vie Etudiante, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 03 juillet 2014 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association Inter Culture Promotion (AICP) représentée par son Président, Monsieur Rodolphe MAKOSSO, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association », et domiciliée : Pôle des Lauriers - 3 bis rue d'Anjou - 57070 METZ,

d'autre part,

PRÉAMBULE

L'Association s'engage à mettre en œuvre un projet d'animation lié à la Vie Etudiante et à ce titre, la Ville de Metz accepte de participer au financement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de ce projet pour 2014.

L'Association AICP et la Ville de Metz ont souhaité ensemble que leur partenariat s'inscrive dans une démarche cohérente et concertée, à travers un conventionnement de type « projet d'animation » pour l'année 2014, approuvée par décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2013.

Le présent avenant a pour objectif, d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'association AICP au titre de sa participation à la manifestation « Etudiant dans ma Ville ».

Il a été convenu ce qui suit :

L'Association s'engage à mettre en œuvre un projet d'animation lié à la Vie Etudiante et à ce titre, la Ville de Metz accepte de participer au financement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de ce projet pour 2014.

[Texte]

**AVENANT N° 2
14C0055**

Titre I – Le partenariat

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d’objectifs et de moyens 2014 sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L’ASSOCIATION

En complément des projets mentionnés dans la convention d’objectifs et de moyens 2014, l’association s’engage à organiser L’Auberge Espagnole prévue dans le cadre de la manifestation « Etudiant dans ma Ville ».

ARTICLE 5 – SUBVENTIONNEMENT

Pour permettre à l’Association d’une part de mener à bien les objectifs qu’elle s’est fixés et d’autre part de respecter les termes de la présente convention, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 mai 2014, a décidé d’accorder à l’Association une subvention de fonctionnement de **3 000 €** au titre de la mise en place d’un projet d’animation sur le territoire messin en 2014.

Le montant total de la subvention 2014 est ainsi porté à 4 500 €. Compte tenu du 1er versement accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013, soit 1 500 €, et compte-tenu du solde de cette subvention de fonctionnement accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2014, soit 1 500 €, il sera versé **1 500 €** à l’Association au titre de la modification de l’article 3 du projet d’animation 2014.

ARTICLE 2 – A l’exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d’objectifs et de moyens 2014 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Président
de l’Association

Pour le Maire
La Conseillère Déléguee

Rodolphe MAKOSSO

Nadia SEGHIR